Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 022-200065571-20260622-2026_06_02-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Délibération du conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la commune de BON-REPOS-SUR-BLAVET (22570)

Séance du 22 juin 2026

DÉPARTEMENT

CÔTES-D'ARMOR

BON-REPOS-SUR-BLAVET

L'an deux mil vingt-six
Et le vingt-deux juin
À neuf heures trente
le CCAS de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de : Raoul RIOU, président

Nombre de membres		
Afférents au CCAS	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	11

Présents : Emilie BARTHEZ, Claude HASER, Isabelle JUGÉ, Françoise LE CAM, Annick MACAIRE, Magalie MOY, Marie France PIQUENOT, Raoul RIOU, Alain TRUBUIL, Ludovic VICENT

Date de la convocation
04/06/2026
Date d'affichage
04/06/2026
Numéro de la délibération
2026-06-02

Absents excusés : Sylviane AYMÉ a donné pouvoir à Raoul RIOU
Absents : Armelle AMAT, Anne ELEY, Nadine KERVIEL, Corinne LE BIHAN

A été nommée secrétaire : Françoise LE CAM

Affectation du résultat 2025

Le résultat de clôture fait apparaître au CFU 2025 du CCAS de BON REPOS SUR BLAVET **un excédent de fonctionnement de 6 075,89 € et un excédent d'investissement de 4 366,32 €.**
Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.
Après en avoir délibéré, les membres du centre communal d'action sociale :
décident d'affecter le montant de **6 075,89 €** en report à nouveau, en recettes c/002 – résultat de fonctionnement reporté – au budget primitif 2026.

Compte 1068 : **excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0 €**
Ligne 002 : **excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 6 075,89 €**
Ligne001 : **excédent d'investissement reporté (R001) : 4 366,32 €.**

Le président du CCAS
Raoul RIOU

La secrétaire de séance
Françoise LE CAM